Lettre à nos frères prêtres

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

N° 109 - Mars 2026

DES SACRES POUR L'ÉGLISE

Le 2 février 2026, l'abbé Davide Pagliarani, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, a annoncé que les deux évêques auxiliaires de la Fraternité procéderont, le 1er juillet prochain, à la consécration épiscopale de quatre nouveaux évêques auxiliaires pour la Fraternité, destinés à succéder aux deux évêques décédés en 2024 et 2025, ainsi qu'à épauler puis remplacer progressivement les deux évêques actuels.

Concrètement, cet événement s'inscrit dans la continuité directe des consécrations épiscopales conférées par Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer en 1988. Il s'agit d'une véritable « opération de maintenance » de l'œuvre de transmission : assurer la présence pérenne de quatre évêques dépourvus de juridiction territoriale, mais disponibles pour sillonner le monde afin d'ordonner des prêtres et d'administrer le sacrement de confirmation.

Pour saisir la portée d'une démarche aussi grave, c'est à l'acte de 1988 qu'il faut se référer. Afin d'éclairer la portée et la nécessité de ces ordinations épiscopales à venir, nous consacrons à ce sujet un dossier d'une ampleur inédite.

La première partie s'ouvre sur un entretien de l'abbé Davide Pagliarani, suivi de la lettre que le Conseil général de la Fraternité Saint-Pie X a envoyée au cardinal Fernandez, Préfet du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, à la suite de son entretien du 12 février 2026 avec l'abbé Pagliarani. Deux correspondances antérieures, l'une destinée à Mgr Pozzo, l'autre signée du cardinal Müller, viennent compléter cet éclairage.

Il nous a semblé utile et pertinent, ensuite, de recueillir les réflexions de divers ecclésiastiques, cardinaux, évêques ou prêtres, connaissant la Fraternité Saint-Pie X. Bien que nous ne partagions pas systématiquement leurs analyses et leurs conclusions, leurs considérations éclairent utilement la question.

Le fondement de ces consécrations épiscopales, comme d'ailleurs de tout l'apostolat de la Fraternité Saint-Pie X, repose sur un double constat : l'existence d'un grave « état de nécessité » spirituelle et, par voie de conséquence, un devoir de charité, envers les âmes privées des secours de la grâce, de la part de ceux qui, par l'ordination sacrée, sont en mesure de leur transmettre la foi intègre et de leur conférer les sacrements.

Les documents qui ont ponctué le pontificat du Pape François, comme *Amoris lætitia*, *Fiducia supplicans*, *Traditionis custodes*, manifestent que la crise post-conciliaire est, malheureusement, bien loin d'être résorbée. Les orientations récentes telles que *Mater populi fidelis* ou l'intervention du cardinal Roche au Consistoire de janvier 2026, semblent indiquer que le présent pontificat veut s'inscrire dans cette ligne que nous jugeons désastreuse pour l'Église. En 2026, l'état de nécessité invoqué en 1988 demeure donc d'une brûlante actualité. C'est cette réalité qui justifie les consécrations épiscopales prévues le 1er juillet prochain à Écône.

Abbé Gonzague Peignot +

Éditorial

p. 1 – Des sacres pour l'Église, *par M. l'abbé Gonzague Peignot*

p. 2 – Abbé Pagliarani

p. 5 – Lettre au Cal Fernandez

p. 7 – Mgr Pozzo/Cal Muller

Réactions à l'annonce

p. 8 – Mgr Schneider

p. 10 – Mgr Strickland

p. 12 – Cal Brandmüller

p. 14 – Prêtre de Majorque

p. 16 – Cal Zen

Directeur de Publication : abbé Gonzague Peignot. Rédacteur en chef : abbé Grégoire Celier. CPPAP n° 0626 G 78720.
ISSN 1294-1689. Imprimeur : Corlet, Z.I. route de Vire, B.P. 86, 14110 Condé-sur-Noireau – Dépôt légal : mars 2026.

EXTRAITS D'UN ENTRETIEN DE L'ABBÉ PAGLIARANI

Monsieur le Supérieur général, vous venez d'annoncer publiquement votre intention de procéder à des sacres épiscopaux pour la Fraternité Saint-Pie X, le 1er juillet prochain. Cette annonce était une rumeur persistante, ces derniers mois. En particulier depuis le décès de Mgr Tissier de Mallerais, en octobre 2024. Pourquoi avez-vous attendu jusqu'à présent ?

Comme Mgr Lefebvre en son temps, la Fraternité a toujours le souci de ne pas précéder la Providence mais de la suivre, en se laissant guider par ses indications. Une décision aussi importante ne peut pas être prise à la légère, ou dans la précipitation.

En particulier, puisqu'il s'agit d'une affaire qui intéresse évidemment l'autorité suprême de l'Église, il était nécessaire d'entreprendre d'abord une démarche auprès du Saint-Siège – ce que nous avons fait – et d'attendre un délai raisonnable pour lui permettre de nous répondre. Ce n'est pas une décision que nous pouvions prendre sans manifester concrètement notre reconnaissance de l'autorité du Saint-Père.

Lors de votre annonce, vous avez dit en effet avoir écrit au Pape. Pourriez-vous nous en dire davantage ?

L'été dernier, j'ai écrit au Saint-Père pour lui demander une audience. N'ayant pas reçu de réponse, je lui ai écrit une nouvelle lettre, quelques mois plus tard, d'une manière simple, filiale, et sans rien lui cacher de nos besoins. J'ai mentionné nos divergences doctrinales, mais aussi notre désir sincère de servir l'Église catholique sans relâche : car nous sommes serviteurs de l'Église, malgré notre statut canonique non reconnu.

A ce second courrier, une réponse de Rome nous est parvenue il y a quelques jours, de la part du cardinal Fernández. Malheureusement, celle-ci ne prend aucunement en considération la proposition que nous avons formulée, et ne propose rien qui réponde à nos demandes.

Cette proposition, compte tenu des circonstances tout à fait particulières dans lesquelles se trouve la Fraternité, consiste concrètement à demander que le Saint-Siège accepte de nous laisser continuer temporairement dans notre situation d'exception, pour le bien des âmes qui s'adressent à nous. Nous avons promis au Pape de dépenser toute notre énergie pour la sauvegarde de la Tradition, et de faire de nos fidèles de vrais fils de l'Église. Il me semble qu'une telle proposition est à la fois réaliste et raisonnable, et qu'elle pourrait, en soi, recevoir l'agrément du Saint-Père.

Mais alors, si vous n'avez pas encore reçu cet agrément, pourquoi estimez-vous devoir tout de même faire procéder à des consécrations épiscopales ?

Il s'agit d'un moyen extrême, proportionné à une nécessité réelle et extrême, elle aussi. Bien sûr, la simple existence d'une nécessité pour le bien des âmes ne signifie pas que, pour y répondre, n'importe quelle initiative soit justifiée d'emblée. Mais dans notre cas, après une longue période d'attente, d'observation et de prière, il nous semble pouvoir dire aujourd'hui que l'état objectif de grave nécessité dans lequel se trouvent les âmes, la Fraternité et l'Église, exige une telle décision.

Avec l'héritage que nous a laissé le pape François, les raisons de fond qui avaient déjà justifié les sacres de 1988 subsistent encore pleinement et apparaissent même, à bien des égards, d'une acuité renouvelée. Le concile Vatican II demeure plus que jamais la boussole qui guide les hommes d'Église, et ceux-ci ne vont vraisemblablement pas prendre une autre direction dans un avenir prochain. Les grandes orientations qui se dessinent déjà pour le nouveau pontificat, à travers le dernier consistoire en particulier, ne font que le confirmer : on y voit une détermination explicite à conserver la ligne de François comme un chemin irréversible pour toute l'Église.

Les fidèles ont besoin des moyens nécessaires pour assurer leur salut éternel. Cela concerne en particulier la prédication intégrale de la vérité et de la morale catholiques, ainsi que l'administration des sacrements comme l'Église l'a toujours fait. Voilà en quoi se résume l'état de nécessité. Dans

ce contexte critique, nos évêques prennent de l'âge, et avec la croissance continuelle de l'apostolat, ils ne suffisent plus à répondre aux demandes des fidèles dans le monde entier.

Vous parlez de service à l'Église mais, dans la pratique, la Fraternité peut donner l'impression de défier l'Église, surtout si l'on envisage des sacres épiscopaux. Comment expliquez-vous cela au Pape ?

Nous servons l'Église, d'abord, en servant les âmes. Cela est un fait objectif, indépendamment de toute autre considération. L'Église, fondamentalement, existe pour les âmes : elle a pour but leur sanctification et leur salut. Tous les beaux discours, les débats divers et variés, les grands thèmes sur lesquels on discute ou pourrait discuter, n'ont aucun sens s'ils n'ont pas pour objectif le salut des âmes. Il est important de le rappeler parce qu'il existe aujourd'hui un danger, pour l'Église, de s'occuper de tout et de rien. Le souci écologique, par exemple, ou la préoccupation des droits des minorités, des femmes ou des migrants, risquent de faire perdre de vue la mission essentielle de l'Église. Si la Fraternité Saint-Pie X lutte pour garder la Tradition, avec tout ce que cela comporte, c'est uniquement parce que ces trésors sont absolument indispensables au salut des âmes, et qu'elle ne vise rien d'autre que cela : le bien des âmes, et celui du sacerdoce ordonné à leur sanctification.

Ce faisant, nous mettons au service de l'Église elle-même ce que nous gardons. Nous offrons à l'Église, non un musée de choses anciennes et poussiéreuses, mais la Tradition dans sa plénitude et dans sa fécondité, la Tradition qui sanctifie les âmes, qui les transforme, qui suscite des vocations et des familles authentiquement catholiques. Autrement dit, c'est pour le Pape lui-même, en tant que tel, que nous gardons ce trésor, jusqu'au jour où l'on en comprendra à nouveau la valeur, et où un pape voudra s'en servir pour le bien de toute l'Église. Car c'est à cette dernière que la Tradition appartient.

Vous parlez du bien des âmes, mais la Fraternité n'a pas de mission sur les âmes. Au contraire, elle a été canoniquement supprimée depuis plus de cinquante ans. A quel titre peut-on justifier une quelconque mission de la Fraternité auprès des âmes ?

Il s'agit tout simplement d'une question de charité. Nous ne voulons pas nous donner une mission que nous n'avons pas. Mais en même temps, nous ne pouvons pas refuser de répondre à la détresse spirituelle des âmes qui, de plus en plus, sont perplexes, désorientées, perdues. Elles appellent au secours. Et après avoir longtemps cherché, c'est tout naturellement dans les richesses de la Tradition de l'Église, intégralement vécue, qu'elles trouvent, avec une joie très profonde, la lumière et le réconfort. Sur ces âmes, nous avons une véritable responsabilité, même si nous n'avons pas de mission officielle : si quelqu'un voit dans la rue une personne en danger, il est tenu de lui venir en aide selon ses possibilités, même s'il n'est ni pompier ni policier.

Le nombre des âmes qui se sont ainsi adressées à nous a crû sans cesse au fil des années, et a même considérablement augmenté durant la dernière décennie. Ignorer leurs besoins et les abandonner, cela signifierait les trahir, et par là trahir l'Église elle-même car, encore une fois, l'Église existe pour les âmes, et non pour alimenter des discours vains et futiles.

Cette charité est un devoir qui commande tous les autres. C'est le droit lui-même de l'Église qui le prévoit ainsi. Dans l'esprit du droit de l'Église, expression juridique de cette charité, le bien des âmes passe avant tout. Il représente véritablement la loi des lois, à laquelle toutes les autres sont subordonnées, et contre laquelle aucune loi ecclésiastique ne prévaut. L'axiome « *Suprema lex, salus animarum* », « La loi suprême, c'est le salut des âmes », est une maxime classique de la tradition canonique, reprise explicitement, d'ailleurs, par le canon final du Code de 1983. Dans l'état de nécessité actuel, c'est de ce principe supérieur que dépend ultimement toute la légitimité de notre apostolat et de notre mission auprès des âmes qui s'adressent à nous. Il s'agit pour nous d'un rôle de suppléance, au nom de cette même charité.

Ne pensez-vous pas que, malgré ses bonnes intentions, la Fraternité pourrait de quelque manière finir par se prendre elle-même pour l'Église, ou s'attribuer un rôle irremplaçable ?

En aucune manière la Fraternité ne prétend se substituer à l'Église, ou en assumer la mission : elle conserve au contraire la conscience profonde de n'exister que pour la servir, appuyée exclusivement sur ce que l'Église elle-même a toujours et universellement prêché, cru et accompli.

La Fraternité est également profondément consciente que ce n'est pas elle qui sauve l'Église, car Notre-Seigneur seul garde et sauve son Épouse, lui qui ne cesse jamais de veiller sur elle.

La Fraternité est tout simplement, dans des circonstances qu'elle n'a pas choisies, un moyen privilégié de rester fidèle à l'Église. Attentive à la mission de sa Mère, qui durant vingt siècles a nourri ses enfants par la doctrine et les sacrements, la Fraternité se consacre filialement à la préservation et à la défense de la Tradition intégrale, en prenant les moyens d'une liberté sans équivalent pour rester fidèle à cet héritage. Selon l'expression de Mgr Lefebvre, la Fraternité n'est qu'une œuvre « de l'Église catholique, qui continue à transmettre la doctrine » ; son rôle est celui d'un « facteur qui porte une lettre ». Et elle ne désire rien tant que de voir tous les pasteurs catholiques se joindre à elle dans l'accomplissement de ce devoir.

Revenons au Pape. Croyez-vous réaliste de penser que le Saint-Père puisse accepter, ou du moins tolérer, que la Fraternité consacre des évêques sans mandat pontifical ?

Un pape est d'abord un père. Comme tel, il est capable de discerner une intention droite, une volonté sincère de servir l'Église, et surtout un véritable cas de conscience dans une situation exceptionnelle. Ces éléments sont objectifs, et tous ceux qui connaissent la Fraternité peuvent le reconnaître, même sans nécessairement partager ses positions.

Cela est compréhensible dans la théorie. Mais pensez-vous que, concrètement, Rome puisse tolérer une telle décision de la part de la Fraternité ?

L'avenir reste entre les mains du Saint-Père et, évidemment, de la Providence. Néanmoins, il faut reconnaître que le Saint-Siège est parfois capable de faire preuve d'un certain pragmatisme, voire d'une flexibilité étonnante, lorsqu'il est convaincu d'agir pour le bien des âmes.

Prenons le cas très actuel des relations avec le gouvernement chinois. Malgré un véritable schisme de l'Église patriotique chinoise ; malgré une persécution ininterrompue de l'Église du silence, fidèle à Rome ; malgré des accords régulièrement renouvelés et rompus par le gouvernement chinois : en 2023, le pape François a approuvé a posteriori la nomination de l'évêque de Shanghai par les autorités chinoises. Plus récemment, le pape Léon XIV a lui-même fini par accepter a posteriori la nomination de l'évêque de Xinxiang, désigné de la même manière pendant la vacance du Siège apostolique, alors que l'évêque fidèle à Rome, plusieurs fois emprisonné, était encore en charge. Dans les deux cas, ce sont bien évidemment des prélats philo-gouvernementaux, imposés unilatéralement par Pékin dans le but de contrôler l'Église catholique chinoise. Notons bien qu'il ne s'agit pas ici de deux simples évêques auxiliaires, mais bien d'évêques résidentiels, c'est-à-dire de pasteurs ordinaires de leur diocèse (ou préfecture) respectif, ayant juridiction sur les prêtres et les fidèles locaux. A Rome, on sait très bien dans quel but ces pasteurs ont été choisis et imposés unilatéralement.

Le cas de la Fraternité est bien différent : il ne s'agit évidemment pas pour nous de favoriser un pouvoir communiste ou anti-chrétien, mais uniquement de sauvegarder les droits du Christ-Roi et de la Tradition de l'Église, dans un moment de crise et de confusion générales où ceux-ci se trouvent gravement compromis. Les intentions et les finalités ne sont bien évidemment pas les mêmes. Le Pape le sait. De plus, le Saint-Père sait pertinemment que la Fraternité, en aucune manière, n'entend donner à ses évêques une quelconque juridiction, ce qui équivaudrait à créer une Église parallèle.

Franchement, je ne vois pas comment le Pape pourrait craindre un danger plus grand pour les âmes du côté de la Fraternité, que du côté du gouvernement de Pékin. ■

EXTRAITS DE LA LETTRE AU CARDINAL FERNANDEZ

Réponse du Conseil général de la Fraternité Saint-Pie X au cardinal Fernandez, le 18 février 2026.

Les discussions doctrinales en soi

Je ne peux qu'accueillir favorablement l'ouverture à une discussion doctrinale, manifestée aujourd'hui par le Saint-Siège, pour la simple raison que c'est moi-même qui l'avais proposée il y a exactement sept ans, dans une lettre datée du 17 janvier 2019. A l'époque, le Dicastère n'avait pas vraiment exprimé d'intérêt pour une telle discussion, au motif – exposé oralement – qu'un accord doctrinal entre le Saint-Siège et la Fraternité Saint-Pie X était impossible.

Du côté de la Fraternité, une discussion doctrinale était – et demeure toujours – souhaitable et utile. (…) Telle était précisément mon intention, en 2019, lorsque j'ai suggéré une discussion dans un moment serein et pacifique, sans la pression ou la menace d'une éventuelle excommunication qui aurait rendu le dialogue un peu moins libre – ce qui, malheureusement, se produit aujourd'hui.

Un accord doctrinal, pour le moment, ne peut advenir

Cela dit, si je me réjouis, bien sûr, d'une nouvelle ouverture au dialogue et d'une réponse positive à ma proposition de 2019, je ne puis accepter, par honnêteté intellectuelle et fidélité sacerdotale, devant Dieu et devant les âmes, la perspective et les objectifs au nom desquels le Dicastère propose une reprise du dialogue dans la situation actuelle ; ni, d'ailleurs, le report de la date du 1er juillet. Je vous en expose respectueusement les raisons, auxquelles j'ajouterai quelques considérations complémentaires.

Nous savons d'avance tous deux que nous ne pouvons pas nous mettre d'accord sur le plan doctrinal, en particulier concernant les orientations fondamentales prises depuis le concile Vatican II. Ce désaccord, du côté de la Fraternité, ne relève pas d'une simple divergence de vue, mais d'un véritable cas de conscience, né de ce qui s'avère une rupture avec la Tradition de l'Église. Ce nœud complexe est malheureusement devenu encore plus inextricable avec les développements doctrinaux et pastoraux survenus au cours des récents pontificats.

Je ne vois donc pas comment un processus de dialogue commun pourrait aboutir à déterminer ensemble ce qui constituerait « les exigences minimales pour la pleine communion avec l'Église catholique », puisque – comme vous l'avez vous-même rappelé avec franchise – les textes du Concile ne peuvent être corrigés, ni la légitimité de la réforme liturgique remise en cause.

Ce dialogue est censé permettre de clarifier l'interprétation du concile Vatican II. Mais celle-ci est déjà clairement donnée dans le post-concile et les documents successifs du Saint-Siège. (…). Cette lecture officielle s'exprime, par exemple, dans des textes majeurs tels que *Redemptor hominis*, *Ut unum sint*, *Evangelii gaudium* ou *Amoris lætitia*. Elle se manifeste également dans la réforme liturgique, comprise à la lumière des principes réaffirmés dans *Traditionis custodes*. Tous ces documents montrent que le cadre doctrinal et pastoral dans lequel le Saint-Siège entend situer toute discussion est d'ores et déjà déterminé.

Les précédents historiques nous éclairent sur ce qui est possible

Le dialogue proposé se présente aujourd'hui dans des circonstances qui ne peuvent être ignorées. En effet, nous attendions depuis sept ans un accueil favorable à la proposition de discussion doctrinale formulée en 2019. Plus récemment, nous avons écrit par deux fois au Saint-Père : afin de solliciter d'abord une audience, puis pour exposer avec clarté et respect nos besoins et la situation concrète de la Fraternité.

Or, après un long silence, ce n'est qu'au moment où des sacres épiscopaux sont évoqués que l'on propose la reprise d'un dialogue, lequel apparaît donc comme dilatoire et conditionné. En effet, la main tendue de l'ouverture au dialogue s'accompagne malheureusement d'une autre main déjà prête à infliger des sanctions. Il est question de rupture de communion, de schisme et de « graves conséquences ». Qui

plus est, cette menace est désormais publique, ce qui crée une pression difficilement compatible avec un vrai désir d'échanges fraternels et de dialogue constructif.

Par ailleurs, il ne nous paraît pas possible d'entreprendre un dialogue pour définir quels seraient les minima nécessaires à la communion ecclésiale, tout simplement parce que cette tâche ne nous appartient pas. Tout au long des siècles, les critères d'appartenance à l'Église ont été établis et définis par le Magistère. Ce qui devait être cru obligatoirement pour être catholique a toujours été enseigné avec autorité, dans une fidélité constante à la Tradition.

Dès lors, on ne voit pas comment ces critères pourraient faire l'objet d'un discernement commun par le moyen d'un dialogue, ni comment ils pourraient être réévalués aujourd'hui au point de ne plus correspondre à ce que la Tradition de l'Église a toujours enseigné, et que nous désirons observer fidèlement, à notre place.

Enfin, si un dialogue est envisagé en vue d'aboutir à une déclaration doctrinale que la Fraternité puisse accepter, concernant le concile Vatican II, nous ne pouvons ignorer les précédents historiques des efforts déployés en ce sens. J'attire votre attention en particulier sur le plus récent : le Saint-Siège et la Fraternité ont eu un long parcours de dialogue, commencé en 2009, particulièrement intense pendant deux ans, puis poursuivi de manière plus sporadique jusqu'au 6 juin 2017. Pendant toutes ces années, on a cherché à atteindre ce que le Dicastère propose maintenant.

Or, tout s'est finalement terminé de manière drastique par une décision unilatérale du préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, le cardinal Müller, qui, en juin 2017, a solennellement établi, à sa manière, les « minima nécessaires pour la pleine communion avec l'Église catholique », incluant explicitement tout le Concile et le post-concile. Cela montre que, si l'on s'obstine dans un dialogue doctrinal trop forcé et sans suffisamment de sérénité, à long terme, au lieu d'obtenir un résultat satisfaisant, on ne fait qu'aggraver la situation.

La charité envers les âmes et envers l'Église

Ainsi, dans le constat partagé que nous ne pouvons pas trouver d'accord sur la doctrine, il me semble que le seul point sur lequel nous pouvons nous rejoindre est celui de la charité envers les âmes et envers l'Église.

En tant que cardinal et évêque, vous êtes avant tout un pasteur : permettez-moi de m'adresser à vous à ce titre. La Fraternité est une réalité objective : elle existe. C'est pourquoi, au fil des années, les Souverains Pontifes ont pris acte de cette existence et, par des actes concrets et significatifs, ont reconnu la valeur du bien qu'elle peut accomplir, malgré sa situation canonique. C'est également pour cela que nous nous parlons aujourd'hui.

Cette même Fraternité vous demande uniquement de pouvoir continuer à faire ce même bien aux âmes auxquelles elle administre les saints sacrements. Elle ne vous demande rien d'autre, aucun privilège, ni même une régularisation canonique qui, dans l'état actuel des choses, s'avère impraticable en raison des divergences doctrinales. La Fraternité ne peut pas abandonner les âmes. Le besoin des sacres est un besoin concret à court terme pour la survie de la Tradition, au service de la sainte Église catholique.

Nous pouvons être d'accord sur un point : aucun d'entre nous ne souhaite rouvrir des blessures. Je ne répéterai pas ici tout ce que nous avons déjà exprimé dans la lettre adressée au pape Léon XIV, et dont vous avez directement connaissance. Je souligne seulement que, dans la situation présente, la seule voie réellement praticable est celle de la charité.

Au cours de la dernière décennie, le Pape François et vous-même avez abondamment prôné « l'écoute » et la compréhension des situations particulières, complexes, exceptionnelles, étrangères aux schémas ordinaires. Vous avez également souhaité une utilisation du droit qui soit toujours pastorale, flexible et raisonnable, sans prétendre tout résoudre par des automatismes juridiques et des schémas préétablis. La Fraternité ne vous demande rien d'autre dans le moment présent – et surtout elle ne le demande pas pour elle-même : elle le demande pour ces âmes dont, comme déjà promis au Saint-Père, elle n'a d'autre intention que de faire de véritables enfants de l'Église romaine. ■

DOCUMENTS

Lettre adressée par l'abbé Pagliarani à Mgr Pozzo (17 janvier 2019)

Extrait de la lettre adressée par l'abbé Davide Pagliarani au Secrétaire de la Commission Ecclesia Dei.

« Comme convenu, je vous écris au sujet des discussions théologiques prévues. Par rapport à ce que nous avons fait dans le passé, je propose de privilégier des échanges écrits réguliers entre théologiens du Saint-Siège et de la Fraternité, en prévoyant par exemple deux rencontres annuelles.

« Par rapport aux thèmes des discussions, je pense qu'il serait bien qu'ils concernent à la fois le Concile et le Magistère postérieur. En effet, dans le développement post-conciliaire, il existe beaucoup d'éléments qui permettent de préciser la véritable interprétation à donner au Concile : d'où l'importance d'inclure dans les échanges le Magistère post-conciliaire.

« Je propose donc la liste suivante, qui devrait nous permettre de couvrir à peu près tous les thèmes à traiter : les fondements ecclésiologiques de l'œcuménisme ; la pratique de l'œcuménisme par la hiérarchie de l'Église ; les fondements et buts du dialogue interreligieux ; le salut des Juifs selon le Magistère actuel ; la nouvelle conception du sacerdoce : ses fondements théologiques et ses conséquences liturgiques ; le ministère pétrinien à la lumière de *Apostolos Suos*, *Ut Unum Sint* et des autres enseignements de Jean-Paul II ; la synodalité dans le cadre du Magistère actuel ; la doctrine actuelle sur la morale conjugale ; le primat et le rôle de la conscience dans le Magistère conciliaire et post-conciliaire ».

Lettre adressée par le cardinal Müller à Mgr Fellay (6 juin 2017)

Le 26 juin 2017, Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, recevait du cardinal Gerhard Ludwig Müller, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, une lettre datée du 6 juin précédent, dans laquelle le prélat allemand énonçait, avec l'approbation du pape François, les conditions d'une déclaration doctrinale, préalable à toute reconnaissance canonique de la Fraternité.

« Excellence,

« Comme vous le savez, le Pape François a manifesté, à maintes reprises, sa bienveillance envers votre Fraternité sacerdotale, en accordant en particulier, à tous les prêtres membres, la faculté de confesser de manière valide les fidèles et en autorisant les Ordinaires des lieux à concéder des licences pour la célébration des mariages des fidèles qui suivent l'activité pastorale dans votre Fraternité. D'autre part, la discussion se poursuit au sujet des questions relatives au plein rétablissement de la communion de votre Fraternité avec l'Église catholique.

« A ce sujet, avec l'approbation du Souverain Pontife, j'ai jugé nécessaire de soumettre à la Session ordinaire de notre Congrégation, réunie le 10 mai dernier, le texte de la Déclaration doctrinale qui vous a été transmis durant la rencontre du 13 juin 2016, comme condition nécessaire en vue du plein rétablissement de la communion. Voici à ce propos, les décisions unanimes de tous les membres de notre Dicastère.

« Il est nécessaire d'exiger des membres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X l'adhésion à la nouvelle formule de la *Professio fidei* datant de 1988. En conséquence, il n'est plus suffisant de leur demander d'émettre la *Professio fidei* de 1962. Le nouveau texte de la Déclaration doctrinale doit comporter un paragraphe dans lequel les signataires déclarent, de manière explicite, leur acceptation des enseignements du concile Vatican II et ceux de la période post-conciliaire, en accordant auxdites affirmations doctrinales le degré d'adhésion qui leur est dû. Les membres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X doivent reconnaître, non seulement la validité, mais aussi la légitimité du rite de la sainte messe et des sacrements, selon les livres liturgiques promulgués après le concile Vatican II ».

« Au cours de l'audience accordée au Cardinal Préfet, le 20 mai 2017, le Souverain Pontife a approuvé ces décisions ». ■

EXTRAITS D'UN TEXTE DE MGR SCHNEIDER

Réflexions de Mgr Athanasius Schneider, évêque auxiliaire de Sainte-Marie à Astana (Kazakhstan).

La situation actuelle concernant les consécrations épiscopales au sein de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) a soudainement réveillé toute l'Église.

Les réactions négatives, bien que souvent bien intentionnées, révèlent que le cœur du problème n'a pas encore été appréhendé avec suffisamment d'honnêteté et de clarté. On a tendance à rester en surface. Les priorités au sein de la vie de l'Église sont inversées, érigeant la dimension canonique et juridique – autrement dit, un certain positivisme juridique – en critère suprême. De plus, on constate parfois un manque de connaissance historique concernant la pratique de l'Église en matière d'ordinations épiscopales. La désobéissance est ainsi trop facilement assimilée au schisme. Les critères de communion épiscopale avec le Pape, et par conséquent la compréhension de ce qui constitue véritablement un schisme, sont envisagés de manière excessivement unilatérale par rapport à la pratique et à la conception que l'Église avait à l'époque patristique, au temps des Pères de l'Église.

Dans ce débat, de nouveaux quasi-dogmes sont établis, qui n'existent pas dans le *depositum fidei*. Ces quasi-dogmes affirment que le consentement du pape à la consécration d'un évêque est de droit divin et qu'une consécration effectuée sans ce consentement, voire contre une interdiction papale, constitue en soi un acte schismatique. Or, la pratique et la compréhension de l'Église, tant à l'époque des Pères de l'Église que pendant une longue période ultérieure, contredisent cette conception. De plus, il n'existe pas d'opinion unanime sur ce point parmi les théologiens reconnus de la tradition bimillénaire de l'Église. Des siècles de pratique ecclésiale, ainsi que le droit canonique traditionnel, s'opposent également à de telles affirmations absolutistes. Selon le Code de Droit canonique de 1917, une consécration épiscopale effectuée contre la volonté du pape n'était pas punie d'excommunication, mais seulement de suspens. L'Église a ainsi clairement manifesté qu'elle ne considérait pas un tel acte comme schismatique.

L'acceptation de la primauté pontificale comme vérité révélée est souvent confondue avec les formes concrètes – qui ont évolué au fil de l'histoire – par lesquelles un évêque exprime son unité hiérarchique avec le pape. Croire en la primauté pontificale, reconnaître le pape actuel, adhérer à l'enseignement infaillible et définitif de l'Église et observer la validité de la liturgie sacramentelle relèvent du droit divin. Cependant, une conception réductrice qui assimile la désobéissance à un ordre papal à un schisme – même en cas de consécration d'un évêque contre son gré – était étrangère aux Pères de l'Église et au droit canonique traditionnel. Par exemple, en 357, saint Athanase désobéit à l'ordre du pape Libère, qui lui enjoignait d'entrer en communion hiérarchique avec l'écrasante majorité de l'épiscopat, laquelle était en réalité arienne ou semi-arienne. Il fut alors excommunié. En l'occurrence, saint Athanase désobéit par amour pour l'Église et pour l'honneur du Siège apostolique, cherchant précisément à préserver la pureté de la doctrine de tout soupçon d´ambiguïté.

Afin d'éviter tout malentendu, en temps normal – et en l'absence de confusion doctrinale ou de persécution extraordinaire – il convient, bien entendu, de tout mettre en œuvre pour observer les normes canoniques de l'Église et obéir aux justes injonctions du pape, afin de préserver l'unité ecclésiastique de manière plus efficace et plus visible.

La crise actuelle liée aux consécrations épiscopales annoncées – mais non encore approuvées – au sein de la FSSPX expose, aux yeux de toute l'Église, une plaie qui couve depuis plus de soixante ans. Cette plaie peut être comparée à un cancer ecclésial, plus précisément au cancer ecclésial des ambiguïtés doctrinales et liturgiques.

On peut raisonnablement supposer que la FSSPX ne désire rien de plus que d'aider l'Église à sortir de cette ambiguïté doctrinale et liturgique, et à retrouver sa clarté salvifique et éternelle – tout comme le Magistère de l'Église, sous la conduite des Papes, l'a fait sans équivoque tout au long de l'histoire après chaque crise marquée par la confusion et l'ambiguïté doctrinales.

En réalité, le Saint-Siège devrait être reconnaissant envers la FSSPX, car elle est actuellement presque la seule entité ecclésiastique majeure à souligner ouvertement et publiquement l'existence d'éléments ambigus et incorrects dans certaines déclarations du Concile et dans le *Novus Ordo Missæ*. Dans cette entreprise, la FSSPX est guidée par un amour sincère pour l'Église : si elle n'aimait pas l'Église, le Pape et les âmes, elle n'entreprendrait pas ce travail, ni ne dialoguerait avec les autorités romaines – et sa vie serait sans aucun doute plus facile.

Les paroles suivantes de Mgr Marcel Lefebvre sont profondément émouvantes et reflètent l'attitude des dirigeants actuels et de la plupart des membres de la FSSPX : « Oh oui ! nous avons la foi dans Pierre, nous avons la foi dans le successeur de Pierre. Mais comme l'a dit très bien le pape Pie IX dans sa Constitution dogmatique : Le pape a reçu le Saint-Esprit, non pas pour faire des vérités nouvelles, mais pour nous maintenir dans la foi de toujours. Voilà la définition du pape faite au moment du concile Vatican I, par le pape Pie IX. Et c'est pourquoi nous sommes persuadé qu'en maintenant ces traditions, nous manifestons notre amour, notre docilité, notre obéissance au successeur de Pierre. Nous ne pouvons rester indifférents devant la dégradation de la foi, de la morale et de la liturgie. C'est hors de question ! Nous ne voulons pas nous séparer de l'Église ; au contraire, nous voulons que l'Église continue ! ».

Si quelqu'un considère ses difficultés avec le Pape comme l'une de ses plus grandes souffrances spirituelles, cela prouve sans équivoque l'absence d'intention schismatique. Les vrais schismatiques, jamais n'imploreraient humblement le Pape de reconnaître leurs évêques.

Alors, combien les paroles suivantes sont véritablement catholiques : « Nous regrettons infiniment ; ce nous est une douleur immense, immense pour nous, de penser que nous sommes en difficulté avec Rome, à cause de notre foi. Comment est-ce possible ? C'est une chose qui dépasse l'imagination, que jamais nous n'aurions pu penser, que jamais nous n'aurions pu croire surtout dans notre enfance, alors que tout était uniforme, que l'Église croyait dans son unité générale la même foi, avait les mêmes sacrements, le même sacrifice de la messe, le même catéchisme. »

Nous devons examiner avec honnêteté les ambiguïtés manifestes concernant la liberté religieuse, l'œcuménisme et la collégialité, ainsi que les imprécisions doctrinales du *Novus Ordo Missæ*. (…)

La FSSPX prononce exactement la même *Professio fidei* que celle des Pères du concile Vatican II, connue sous le nom de *Professio fidei* tridentino-vaticane. Si, selon les paroles explicites du pape Paul VI, le concile Vatican II n'a présenté aucune doctrine définitive, et si la foi de l'Église demeure la même avant, pendant et après le Concile, pourquoi la profession de foi valable dans l'Église jusqu'en 1967 cesserait-elle soudainement d'être considérée comme une marque valide de la véritable foi catholique ? (…)

Des mesures pastorales provisoires accordées à la FSSPX pour le bien spirituel de tant de fidèles catholiques exemplaires témoigneraient profondément de la charité pastorale du Successeur de Pierre. Ce faisant, le pape Léon XIV ouvrirait son cœur paternel à ces catholiques qui, d'une certaine manière, vivent dans la périphérie existentielle de l'Église, leur permettant de ressentir que le Siège apostolique est véritablement une mère, y compris pour la FSSPX. (…)

Soucieux de l'unité de l'Église et du salut spirituel de tant d'âmes, je m'adresse avec une charité respectueuse et fraternelle à notre Saint-Père, le pape Léon XIV :

Très Saint-Père, accordez le mandat apostolique pour les consécrations épiscopales de la FSSPX. Vous êtes aussi le père de nombreux fils et filles – deux générations de fidèles qui, jusqu'à présent, ont été accompagnés par la FSSPX, qui aiment le Pape et qui aspirent à être de véritables fils et filles de l'Église romaine. Aussi, tenez-vous à l'écart des partis-pris et, avec un grand esprit paternel et un esprit véritablement augustinien, montrez que vous bâtissez des ponts, comme vous l'avez promis devant le monde entier lors de votre première bénédiction après votre élection. Ne laissez pas votre nom entrer dans l'histoire de l'Église comme celui qui a échoué à bâtir ce pont – un pont qui aurait pu être construit en ce moment véritablement providentiel, avec une volonté généreuse – et qui a au contraire permis une division supplémentaire, inutile et douloureuse, au sein de l'Église. (…)

Très Saint-Père, si vous accordez le mandat apostolique pour les consécrations épiscopales de la FSSPX, l'Église de notre temps n'y perdra rien. Vous serez un véritable bâtisseur de ponts, et plus encore, un bâtisseur de ponts exemplaire, car vous êtes le Souverain Pontife, *Summus Pontifex*. ■

EXTRAITS D'UN TEXTE DE MGR JOSEPH STRICKLAND

Réflexions de Mgr Joseph Strickland, ancien évêque de Tyler (Texas, États-Unis d'Amérique).

L'Église en état d'urgence

L'Église est dans une situation d'urgence. Pas une urgence inventée par les commentateurs, pas un état d'esprit fabriqué par les réseaux sociaux, pas une hystérie.

Une réelle urgence – mesurée non par des sentiments mais par les faits. Une urgence mesurée par le silence là où il devrait y avoir des réponses. Par la tolérance là où il devrait y avoir correction. Par des bergers qui refusent de dénoncer les loups, tandis que ceux qui souhaitent simplement garder le troupeau sont traités comme des problèmes.

Je vais être très clair : ce n'est pas une question de personnes. Ce n'est pas une question de préférences. Ce n'est pas une question d'attachement au passé. C'est une question de survie – la survie non pas d'une institution, mais du sacerdoce, des sacrements, et de la foi catholique telle qu'elle a été reçue, transmise et préservée pendant des siècles.

Lorsque des hommes qui contredisent ouvertement l'enseignement catholique sont tolérés, promus et même encensés, tandis que ceux qui maintiennent la Tradition sont interdits, mis de côté ou ignorés, quelque chose ne va pas.

Lorsque la confusion est accueillie et que la fidélité doit mendier le droit d'exister, l'autorité a cessé de faire ce qui est la raison d'être de l'autorité.

Et il arrive un moment où le silence devient lui-même une réponse.

Lorsqu'une crise est avérée, lorsqu'une supplication faite sobrement et respectueusement reçoit pour toute réponse le silence, un retard devient une décision. L'inaction devient un jugement. Le refus d'agir devient une abdication.

Une heure de nécessité

L'Église a déjà connu de telles heures – des heures où les hommes furent obligés d'agir non parce qu'ils souhaitaient la confrontation, mais parce que la seule alternative était d'abandonner ce qui leur avait été confié. C'est pourquoi le nom de Monseigneur Lefebvre provoque toujours de telles réactions. Non parce que l'heure fut confortable, mais parce qu'elle fut éclairante.

Personne ne prétend que ces décisions ont été légères. Personne ne prétend qu'elles ont été sans douleur. Mais elles ont été prises avec la conviction que la nécessité était là, qu'attendre encore serait laisser mourir quelque chose d'essentiel.

Et aujourd'hui nous nous trouvons à nouveau dans une heure de nécessité.

Il ne s'agit pas d'un seul groupe. Il ne s'agit pas d'une seule société. Il ne s'agit pas d'un seul évêque, ou d'une lettre, ou d'une demande restée sans réponse. Il s'agit d'une tendance – une tendance qui traite l'orthodoxie comme une menace, la Tradition comme suspecte, et la fidélité comme une rigidité tandis que l'erreur est louée comme étant de la sensibilité pastorale.

Il s'agit d'une heure où les choses que l'Église défendait autrefois sans excuses doivent désormais se justifier. Où préserver le sacerdoce est devenu facultatif. Où la formation des prêtres est entravée. Où les moyens ordinaires de continuité apostolique sont discrètement refusés.

Et à ce stade-là, la ligne est déjà tracée. Pas par des agitateurs. Pas par des rebelles. Mais par la réalité elle-même.

Ce n'est pas la voix de la rébellion

Je parle ici de la Fraternité Saint Pie X.

Ils ne demandent pas de nouveauté. Ils ne demandent pas de pouvoir. Ils demandent des évêques – car sans évêques il n'y a pas de prêtres, et sans prêtres il n'y a pas de sacrements, et sans sacrements l'Église ne survit pas de manière significative.

Ils ont demandé. Ils ont attendu. Ils n'ont reçu aucune réponse qui abordât la réalité.

Je vais le dire clairement : lorsque l'hérésie est tolérée mais la Tradition étranglée, quelque chose va terriblement de travers. Lorsque ceux qui rompent avec la doctrine sont les bienvenus et ceux qui y adhèrent sont traités de suspects, l'autorité a trahi sa raison d'être.

Ceci n'est pas la voix de la rébellion. C'est un fait.

Il y a ceux qui diront : « Mais il faut attendre. »

Il y a ceux qui diront : « Mais il faut faire confiance. »

Il y a ceux qui diront : « Mais il faut être patient. »

La patience est une vertu. Mais la patience, ce n'est pas regarder le sacerdoce mourir pendant que les responsables refusent d'agir. La confiance est nécessaire. Mais la confiance, ce n'est pas prétendre que le silence est sagesse quand il ne l'est pas. L'obéissance est sainte. Mais l'obéissance n'a jamais été coopérer à l'érosion de la foi.

Il arrive un moment où continuer à attendre devient une forme de capitulation.

Et ce moment est arrivé.

L'Église n'a pas besoin de plus de silence

Je n'appelle pas à la rébellion. J'appelle à l'honnêteté. Je n'appelle pas au chaos. J'appelle au courage. Je n'appelle personne à abandonner l'Église. J'appelle l'Église à se rappeler qui elle est.

Car si nous ne voulons pas défendre le sacerdoce, nous ne défendrons pas les sacrements, et si nous ne voulons pas défendre la foi lorsqu'il nous en coûte, alors nous reculons déjà devant la ligne.

L'histoire prendra note de ce choix aussi.

L'Église n'a pas besoin de plus de silence. Elle n'a pas besoin de plus de retard. Elle n'a pas besoin de plus de phrases précautionneuses qui ne disent rien. Elle a besoin d'hommes pour se lever, parler et si besoin souffrir – sans illusions.

Car la ligne n'est plus théorique.

Elle est là.

Et chacun d'entre nous – évêque, prêtre, laïc – est déjà en train de choisir sa position.

Il n'y a pas de zone neutre

Car c'est cela qu'il faut dire en fin de compte sans ornement et sans excuse : une Église qui ne défend pas son sacerdoce ne survivra pas. Une Église qui considère la fidélité comme dangereuse et l'erreur comme pastorale a déjà commencé à capituler. Une Église qui répond aux urgences par le silence choisit la décomposition à la place du courage.

Ceci n'est pas une insulte. Ce n'est pas une menace. C'est un diagnostic. Et le but des diagnostics est de réveiller les gens et de les appeler à l'action.

Il n'y a pas de zone neutre. Il n'y a pas de terrain où l'on peut attendre tranquillement à l'abri en espérant que quelqu'un d'autre agira. Le silence est lui-même une prise de position. Attendre est désormais une décision.

La ligne est tracée à chaque fois que l'on demande à la vérité d'attendre. A chaque fois qu'une excuse est faite à l'erreur. A chaque fois que le courage est puni. A chaque fois qu'un berger se détourne.

Et le plus terrifiant dans de tels moments n'est pas que certains feront le mauvais choix.

C'est que beaucoup choisiront en silence – en se disant qu'ils ne choisissent rien du tout.

L'histoire ne sera pas d'accord avec eux.

Le Christ non plus.

Car Notre-Seigneur ne demandera pas si nous étions à l'aise. Il demandera si nous étions fidèles. Il ne demandera pas si nous avons préservé notre rang. Il demandera si nous avons porté notre croix. Il ne demandera pas si nous avons survécu. Il demandera si nous avons aimé la vérité plus que notre propre sécurité. ■

EXTRAITS D'UN TEXTE DU CARDINAL BRANDMÜLLER

Réflexions du cardinal Walter Brandmüller.

Ce n'est pas à la constitution conciliaire *Sacrosanctum concilium* de Vatican II, mais bien à la mise en œuvre de la réforme liturgique après le Concile que l'on doit la fracture qui s'est propagée dans de nombreux endroits du monde catholique. Il s'en est suivi un conflit malsain opposant « progressistes » et « rétrogrades ». Faut-il s'en étonner ? Pas le moins du monde. Cela ne fait que démontrer à quel point la liturgie occupe une place centrale dans la vie des fidèles.

Du reste, le prétendu « conflit liturgique » n'est pas un phénomène qui est apparu avec Vatican II, ni même propre au catholicisme. Quand, dans la Russie orthodoxe de 1667, le patriarche Nikon et le tsar Alexis I^{er} introduisirent une réforme liturgique, plusieurs communautés ont fait sécession, certaines allant même jusqu'à rejeter le sacerdoce, créant des scissions qui perdurent jusqu'à nos jours.

A l'époque des Lumières, des controverses enflammées ont également déchiré l'Occident catholique et protestant à propos de l'introduction de nouveaux hymnaires. Dans la France catholique, la substitution de l'ancienne liturgie gallicane par le nouveau *Missale romanum* à la moitié du XIX^{e} siècle a suscité une levée de boucliers féroce. Bref, il ne s'agissait pas de dogme ni de vérité révélée, comme ce fut le cas pour Arius et Luther. Ces questions faisaient plutôt l'objet de débats dans les milieux intellectuels.

Ce qui touche en revanche la vie de foi quotidienne, ce sont les rites, les usages, les formes concrètes de piété quotidienne. Et c'est là que le conflit s'est enflammé, parfois même sur des détails secondaires, comme la variation des paroles d'une hymne ou d'une prière. La controverse se fait d'autant plus acharnée que le motif de la dispute paraît absurde.

Devant un tel champ de mines, il est impossible de déployer un bulldozer. Dans la plupart des cas, ce n'est pas la doctrine de la foi qui est remise en question, mais bien le sentiment religieux, les formules de dévotion, les habitudes. Et les conséquences sont bien plus profondes qu'une formule théologique abstraite, parce que cela touche l'expérience de vie.

De la même manière, il est tout aussi erroné d'invoquer des slogans tels que « Sous les soutanes, un millénaire de relents de moisi » pour exiger la démolition et la rupture avec la tradition, puisque ce serait méconnaître non seulement le propre du christianisme, mais également celui de la tradition humaine transmise en héritage. Cela vaut en général pour toute tentative de réforme, d'autant plus quand elle a trait à la pratique religieuse quotidienne, comme la réorganisation des paroisses, par exemple, qui touche directement la vie des fidèles.

Et pourtant, de manière surprenante, on n'a pas assisté à une pareille méfiance ni un tel rejet de la nouveauté quand Pie XII a réformé la Vigile pascale en 1951 et ensuite toute la liturgie de la Semaine Sainte en 1955. J'ai moi-même vécu cela personnellement quand j'étais séminariste et jeune prêtre. Et à part quelques réactions perplexes dans certaines paroisses de campagne, partout où ces réformes ont été mises en œuvre fidèlement, elles ont rencontré une attente joyeuse, pour ne pas dire un certain enthousiasme.

Et pourtant, aujourd'hui, avec le recul, on pourrait se demander pourquoi les réformes de Paul VI ont en revanche provoqué certaines réactions trop bien connues. Dans le premier cas, l'Église a connu un nouvel élan liturgique, et dans le second beaucoup y ont vu une rupture liturgique avec la tradition.

Après le pontificat de Pie XII, dans de nombreux milieux d'Église, l'élection de Jean XXIII a été perçue comme une libération du carcan magistériel. La porte s'ouvrait même au dialogue avec le marxisme, la philosophie existentialiste, l'école de Francfort, Kant et Hegel – et avec eux une manière radicalement différente de concevoir la théologie. L'heure de l'individualisme théologique et des adieux à tout ce que l'on qualifiait alors de « passéiste » avait sonné.

Les conséquences pour la liturgie ont été graves. Arbitraire, prolifération et individualisme débridé aboutirent à de nombreux endroits au remplacement de la messe par des compositions personnelles, souvent compilées dans des cahiers à spirale préparés par les célébrants. Avec comme résultat un chaos liturgique et un exode de l'Église sans précédent qui se poursuit aujourd'hui encore malgré les réformes de Paul VI.

En réponse, on a assisté à la naissance de groupes et des milieux bien décidés à opposer au désordre une fidélité inébranlable au *Missale romanum* de Pie XII. Plus l'arbitraire et le désordre régnaient d'un côté, plus on s'arc-boutait de l'autre en refusant de tout nouveau développement, malgré l'expérience positive des réformes de Pie XII. C'est ainsi que même la réforme du missel de Paul VI – qui n'était pas exemple de défauts – s'est heurtée à bien des critiques et des résistances. Et même quand ces objections étaient motivées, elles n'étaient pas pour autant justifiées. Le *Novus ordo* avait été promulgué par le pape : en dépit des critiques légitimes, il devait être accueilli dans l'obéissance.

Et pourtant, que s'est-il passé ? Pour certains les réformes n'étaient pas suffisantes : ils ont continué à dire la messe avec leurs cahiers à spirale, fruit de leur créativité personnelle. D'autres, en revanche, ont opposé la fidélité à la « Messe de toujours », en oubliant – ou en ignorant – que le rite de la sainte Messe s'est déployé et transformé au cours des siècles, en prenant des formes différentes tant en Orient qu'en Occident, en fonction des contextes culturels respectifs. (…) Et partout où l'on n'a pas voulu en prendre conscience, des bastions se sont érigés et la lutte s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

On ne doit pas oublier que la liturgie authentique, célébrée consciencieusement au nom de l'Église, reste en de nombreux endroits une réalité pacifique et quotidienne. Une question demeure donc : comment un conflit à ce point virulent a-t-il pu se développer ? Un regard sur l'histoire nous révèle quelque chose. Les batailles menées après le concile de Trente ne concernaient pas la nature de la sainte Eucharistie. Le nouveau *Missale romanum* de Pie V fut introduit graduellement dans les différents pays, et en dernier lieu dans la France de la fin du XIX^{e} siècle, sans causer de conflits, pendant que d'antiques rites locaux, tels que le rite ambrosien à Milan, ou ceux propres aux ordres religieux, se poursuivaient sans difficulté.

(…) L'insistance excessive – allant jusqu'à une véritable absolutisation – sur le caractère convivial de la sainte Messe a mené, et mène encore, à de graves abus liturgiques, allant parfois jusqu'au blasphème. Des abus issus de malentendus fondamentaux sur le mystère de l'Eucharistie.

A cela s'ajoute que c'est presque toujours au prêtre individuel qu'il revient de décider si la sainte Messe sera célébrée dans la fidélité au *Novus Ordo* ou si l'on donnera libre cours aux idées subjectives du célébrant. Les cas où les autorités épiscopales sont intervenues contre les abus ont été plutôt rares. On n'a pas encore suffisamment compris que cette dissolution de l'unité liturgique est causée par l'incertitude voire la perte de la foi authentique et constitue une menace pour l'unité même de la foi.

Il est donc nécessaire – si l'on veut éviter ou guérir des fractures fatales de l'unité ecclésiale – de parvenir à une paix, ou à tout le moins à une trêve, sur le front liturgique. C'est pourquoi cela vaut la peine de reprendre le titre du célèbre roman pacifiste de Bertha von Suttner, publié en 1889 : « *Die Waffen nieder !* », « Bas les armes ! ».

Cela signifie qu'il faut avant tout désarmer le langage quand on parle de liturgie. Dans le même temps, il serait opportun d'éviter toute forme d'accusation réciproque. Aucune des deux parties ne devrait mettre en doute le sérieux des intentions de l'autre. Pour le dire plus simplement : il convient de faire preuve de tolérance et d'éviter la polémique. Les deux parties devraient garantir une liturgie respectant scrupuleusement leurs normes respectives. L'expérience montre qu'un tel avertissement vaut non seulement pour les novateurs, mais également pour les partisans de « l'ancienne messe ».

Les uns comme les autres devraient étudier avec impartialité le chapitre II de la Constitution conciliaire *Sacrosanctum concilium* pour porter un regard critique sur les développements ultérieurs. Il apparaîtra alors de manière évidente à quel point la pratique postconciliaire s'est éloignée de cette Constitution à laquelle, il ne faut pas l'oublier, l'archevêque Marcel Lefebvre lui-même avait adhéré.

Ce n'est que comme cela, dans le silence et en faisant preuve de beaucoup de patience, que l'on pourra travailler à une réforme de la réforme, en mesure de correspondre réellement aux dispositions de *Sacrosanctum concilium*. Viendra alors le moment où une réforme susceptible d'honorer les exigences légitimes de l'une et l'autre partie pourra être présentée.

Mais en attendant ce jour, encore une fois, pour l'amour de Dieu : « Bas les armes ! ». ■

RÉFLEXIONS D'UN PRÊTRE DE MAJORQUE

Prêtre diocésain de Majorque, le professeur Jaime Mercant Simó (docteur en philosophie thomiste) n'est pas membre de la Fraternité Saint-Pie X. Il a proposé néanmoins des réflexions sérieuses et argumentées sur les consécrations épiscopales envisagées par la Fraternité Saint-Pie X.

Plusieurs de mes lecteurs m'ont interrogé au sujet des prochaines consécrations épiscopales de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. Voici donc ma position, par questions et réponses.

Les lefebvristes commettront-ils un péché mortel avec ces consécrations épiscopales ?
Non, absolument pas.

N'est-ce pas un acte schismatique ?
Non, formellement ce ne l'est pas.

Pourquoi formellement ce n'est pas le cas ?
Parce que, pour qu'il y ait un « schisme parfait », il faut qu'existe une intention claire de poser un acte schismatique et de constituer, avec les nouveaux évêques, une juridiction hiérarchique parallèle à celle qui existe dans l'Église catholique romaine. Or, en l'espèce, ni l'une ni l'autre ne se produira.

Cela peut-il être, au moins, un acte de désobéissance ?
Cela l'est, au moins matériellement, puisque Rome ne souhaite pas que ces consécrations aient lieu.

Alors, pèchent-ils mortellement par désobéissance ?
Non plus, car, dans ce cas, l'intention de l'autorité de la Fraternité Saint-Pie X, des consécrateurs et des futurs consacrés semble droite. Ils invoquent « l'état de nécessité », qui justifierait la « désobéissance matérielle ». A cet égard, nous n'avons pas de raisons objectives de douter de leur conscience ni de leur intention droite, qui est le bien des âmes dont ils ont la charge.

Mais l'excommunication latae sententiae*, automatique et immédiate, se produira, n'est-ce pas ?*
D'un point de vue canonique, oui ; mais, à mon humble avis, cette excommunication serait nulle. Je crois qu'il existe des raisons théologiques et philosophiques suffisantes pour le conclure, même si je sais que beaucoup de canonistes me contrediront dans une vision purement légaliste. Toutefois, je pense que, outre le motif fondamental de « l'état de nécessité », la « raison formelle » pour laquelle cette peine devrait s'appliquer fait défaut, puisqu'il n'y a pas d'intention objective de schisme formel ni de création d'une juridiction parallèle, je le répète.

Mgr Lefebvre a-t-il reçu la peine d'excommunication ?
Oui, comme la recevront probablement ces évêques ; mais son excommunication aussi fut nulle, car, sur le plan surnaturel du Corps mystique, cet évêque n'a jamais cessé d'être en communion avec l'Église.

Que voulez-vous dire par là ?
L'essence de la communion est triple : doctrinale, sacramentelle et hiérarchique. J'estime donc que Mgr Lefebvre et, par extension, la Fraternité Saint-Pie X, n'ont nié aucune de ces trois « dimensions essentielles » de la communion ecclésiale.

La Fraternité Saint-Pie X est-elle en communion doctrinale ?
Bien sûr, elle n'a jamais cessé d'enseigner ce que l'Église a toujours cru.

Mais les lefebvristes ne remettent-ils pas constamment en question les documents de Vatican II ?
Ils ne rejettent pas l'ensemble en bloc, comme on le croit communément, étant donné que ces textes

contiennent des éléments relevant du *depositum fidei*. Toutefois, ils abordent, avec esprit critique, certaines questions « délicates », pour lesquelles la discussion théologique est légitime.

Comment pouvez-vous dire une telle chose ?
Je peux le dire parce que la « nature » même du Concile me le permet.

Que voulez-vous dire par là ?
Je veux dire que Vatican II fut un concile de « nature pastorale », non dogmatique ; par conséquent, il n'a pas bénéficié du charisme de l'infaillibilité, puisqu'à aucun moment on n'a voulu définir ou condamner quoi que ce soit de manière infaillible ; telle fut la décision expresse de la majorité des Pères conciliaires. Toutefois, à l'époque postconciliaire, malgré cette « nature pastorale », certains ont prétendu transformer ce concile en « superdogme ». J'emploie ici les propres mots de Joseph Ratzinger qui, lors d'une visite aux évêques du Chili (1988), utilisa ces mêmes termes.

Par ailleurs, est-il vrai que la Fraternité Saint-Pie X est en communion sacramentelle ?
Ses sacrements sont non seulement valides, mais célébrés selon les rites traditionnels que l'Église utilise depuis des temps immémoriaux.

Mais il est évident que la Fraternité Saint-Pie X n'est pas en communion hiérarchique, n'est-ce pas ?
Bien que, sur le plan canonique, sa « situation institutionnelle » soit irrégulière et imparfaite, la Fraternité Saint-Pie X ne cesse pas de reconnaître le pape de Rome comme pasteur suprême de l'Église universelle. De fait, elle reconnaît et respecte également la juridiction de tous les évêques du monde catholique.

Donnez-moi une preuve de ce que vous dites.
A chaque messe de la Fraternité Saint-Pie X, sans exception, les prêtres nomment, dans le *Canon missæ*, le pape et l'évêque du lieu.

N'est-ce pas un argument très faible ?
Absolument pas. La manifestation la plus formelle et publique de la reconnaissance hiérarchique se réalise précisément dans la sainte messe, concrètement dans le Canon.

Êtes-vous philo-lefebvriste ? On dirait que vous êtes d'accord avec la Fraternité sur tout.
Ni l'un ni l'autre ; je suis indépendant. Je suis simplement catholique et, en tant que tel, j'ai l'esprit critique, c'est-à-dire la bonne habitude d'user de la raison et du discernement. Sur certaines attitudes et questions, je ne suis pas d'accord avec la Fraternité Saint-Pie X, mais celles-ci, à mon avis, sont secondaires et accidentelles. Sur « l'essentiel », je suis d'accord à 100 % et, par conséquent, je ne contribuerai pas à sa « diabolisation » publique injuste et disproportionnée.

Pouvez-vous me dire ce qu'est l'essentiel ?
L'essentiel, c'est sa « catholicité ». Point final.

Mais ne vous inquiétez-vous pas du « penchant » des lefebvristes ?
Je m'inquiète davantage de la multitude d'hétérodoxes, de blasphémateurs et de sacrilèges que l'on trouve partout, spécialement en Allemagne. Je suis également préoccupé par le double standard qui semble exister dans l'application des peines et censures par l'autorité ecclésiastique.

Quelle solution voyez-vous au problème lefebvriste actuel ?
Pour commencer, je pense que Rome devrait faire preuve de bienveillance et accepter formellement la consécration de ces prochains évêques, tout en reconnaissant les fruits spirituels de l'apostolat de la Fraternité Saint-Pie X. Je crois que ce serait un véritable geste de miséricorde et d'intelligence ; ces deux choses ne sont pas incompatibles. ■

UN TEXTE DU CARDINAL ZEN

Concernant l'affaire de la Fraternité Saint-Pie X, il semble que même les traditionalistes soient divisés. Cela se comprend : deux points sont à considérer. A) Un schisme doit être évité à tout prix, car il causerait un préjudice grave et durable à l'Église ; mais d'autre part, B) une question de conscience importante doit également être respectée : « Comment peut-on contraindre quelqu'un à suivre des enseignements qui nient manifestement la sainte Tradition de l'Église ? ».

Alors, comment résoudre cette affaire ?

La Fraternité Saint-Pie X a été invitée à dialoguer avec le préfet du Dicastère pour la Doctrine de la foi, mais ce dialogue est-il porteur d'espoir ? A la lecture de la première lecture et du psaume responsorial suivant de la messe d'aujourd'hui, il me semble qu'on peut y voir ceci :

Joseph – Fraternité Saint-Pie X

Les frères de Joseph – Cardinal Tucho [Víctor Manuel Fernández, son surnom habituel étant Tucho]

Ruben – Pape Léon (peut-être avec l'aide de Son Excellence Schneider)

« Les frères de Joseph le haïssaient. »

Tucho, qui entend détruire les traditions de l'Église, comment pourrait-il ne pas haïr la Fraternité Saint-Pie X ? Il sera probablement ravi de les voir excommuniés !

Alors, n'y a-t-il aucun espoir ?

Il y a Ruben, le bon frère !

Il y a Léon, le bon Père !

L'unité de la famille de Dieu lui est chère ! Mais que se passera-t-il si ses enfants n'acceptent pas le Concile ?

Le Pape Léon est un homme d'écoute ! Il comprend et fera comprendre à ses enfants que certaines choses perpétrées au nom du prétendu « esprit du Concile », mais contraires à la Tradition de l'Église, ne sont pas du Concile ! Et la messe tridentine ? Il est clair que vouloir l'éliminer est une erreur ! Le *Novus Ordo* n'a pas respecté les intentions des Pères conciliaires (Son Excellence Athanasius Schneider en a apporté de nombreuses preuves).

Le pape Benoît XVI, lorsqu'il parle d'une « réforme de la réforme », admet la possibilité que les deux formes de liturgie de la messe romaine s'enrichissent mutuellement.

Faisons confiance au pape Léon XIV : c'est lui qui a initié la catéchèse sur les documents conciliaires, et c'est à eux que nous devons tous revenir !

■

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; **Abonnement annuel (quatre numéros) : 10 € – pour les prêtres : 5 €**

Prénom : . . . . . Nom : . . . . .

Adresse : . . . . .

Code Postal : . . . . . Ville : . . . . .

❒ Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 10 €

❒ Je parraine . . . . prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de . . . . . €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : lettreanosfrerespretres@gmail.com

Consulter les anciens numéros : https://laportelatine.org/publications/lettre-a-nos-freres-pretres